S/29/11

Original : anglais
24 novembre 2021

# COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

## Vingt-neuvième session

## RAPPORT DU

## COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

## SUR SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Genève
26-27 octobre 2021
Rapporteure : Mme Katharina Stasch (Allemagne)

# TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes ..... ii

Introduction ..... 1

Adoption de l'ordre du jour ..... 3

Déclaration du Directeur général ..... 3

Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 ..... 4

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres ..... 5

Programme et Budget pour 2022 ..... 5

Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes ..... 8

Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général ..... 9

Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM ..... 10

Cadre de gouvernance interne : récapitulatif des progrès accomplis à ce jour ..... 11

Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines ..... 12

Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire ..... 14

Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM ..... 16

Informations actualisées sur la fonction d'évaluation : stratégie, plan de travail et examen par les pairs ..... 16

Plan de travail provisoire des organes directeurs pour 2022 ..... 18

Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres : ..... 19

- État de la mise en œuvre de la Politique de l'OIM sur tous les aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration ..... 19

Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement ..... 21

Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation ..... 22

Clôture de la session ..... 23

**Sigles et acronymes**

| | |
|---|---|
| CAD de l'OCDE | Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques |
| CGI | Cadre de gouvernance interne |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus 2019 |
| MIRAC | Comité d'affectation des ressources pour la migration |
| MOPAN | Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales |
| RSO | Revenus de soutien opérationnel |

# RAPPORT
# DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
# SUR SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

## Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa vingt-neuvième session les 26-27 octobre 2021 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu trois séances, présidées par M. E.P. Garcia (Philippines) et Mme E.G. Martínez Liévano (Mexique), auxquelles certains participants ont pris part en ligne.

2. Les États Membres ci-après étaient représentés[1] :

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Angola
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bangladesh
Bélarus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Cambodge
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Équateur
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Guatemala
Honduras
Hongrie
Îles Marshall
Inde
Iran (République islamique d')
Irlande
Israël
Italie
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Lettonie
Lesotho
Libye
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Pakistan
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République de Corée
République démocratique populaire lao
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Siège
Serbie
Sierra Leone
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Tchad
Thaïlande
Togo
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

3. En réponse à une demande des représentants permanents de la délégation de l'Union européenne et de la Slovénie pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté qu'un représentant de l'Union européenne prenne part en qualité d'expert à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour provisoire (document S/29/1).

[1] La liste des participants est reproduite dans le document S/29/9. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Comité permanent.

**Adoption de l'ordre du jour**

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/29/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/29/10.

**Déclaration du Directeur général**

5. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux participants à la vingt-neuvième session du Comité permanent et a prononcé une déclaration dont le texte est intégralement reproduit sous la cote S/29/12. Il a attiré l'attention sur la nécessité d'un accès universel aux vaccins contre la COVID-19 et sur les répercussions des déplacements accrus dus aux conflits, aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire sur les activités de l'Organisation. L'OIM, qui était dans sa 70e année d'existence, devait faire l'objet d'une réforme, notamment budgétaire, pour pouvoir répondre aux besoins des migrants.

6. Les États Membres ont souhaité la bienvenue aux deux nouvelles directrices générales adjointes et leur ont souhaité plein succès dans leurs fonctions. Un groupe régional et un État Membre ont exprimé leur inquiétude face à l'évolution récente de la situation en Afghanistan et ont appelé à un renforcement de la coopération avec la famille des Nations Unies afin de répondre à des besoins de plus en plus complexes dans le monde entier. Le même groupe régional et deux États Membres ont appelé l'attention sur les effets de la pandémie de COVID-19 qui continuaient de se faire sentir. Le groupe régional a salué les efforts déployés par l'OIM pour promouvoir l'inclusion des migrants dans les plans de vaccination et les autres mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie et a demandé que les migrants soient pris en compte dans le relèvement après la pandémie en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux victimes de la torture et de la traite et aux personnes présentant un handicap. Des efforts supplémentaires devaient être fournis pour combler le fossé vaccinal, car personne n'était à l'abri tant que tous ne l'étaient pas. Une représentation, se félicitant de la participation de l'Organisation au Réseau des Nations Unies sur l'inclusion du handicap et de son action dans ce domaine visant à répondre aux besoins des personnes présentant un handicap, a demandé des précisions à ce sujet et a encouragé l'Organisation à poursuivre ses activités de formation et de sensibilisation.

7. Le groupe régional a condamné les tentatives d'exploitation des migrants à des fins politiques par les États. L'OIM devait mettre à profit les enseignements tirés et les bonnes pratiques, notamment en renforçant les capacités dans les pays partenaires. En sa qualité de contributeur majeur au budget de l'OIM, le groupe a engagé d'autres donateurs à continuer de soutenir l'action de l'Organisation. Les pays d'origine, de transit et de destination devaient honorer leurs engagements politiques, notamment en s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière et en préservant les droits de l'homme des migrants. Une représentation a invité davantage d'États Membres à fournir des financements souples et pluriannuels à l'OIM pour lui permettre de s'acquitter de l'ensemble de son mandat. Elle estimait que la priorité était de renforcer la gestion des migrations, de s'attaquer aux facteurs incitatifs et aux causes profondes de la migration, et d'accroître la coopération internationale et régionale en matière de migration. Selon une autre représentation, le financement était la question la plus pressante à laquelle l'OIM faisait face, en particulier l'utilisation des ressources de l'Organisation en association avec celles qui pourraient être obtenues à la faveur de partenariats entre les secteurs public, privé et non lucratif. Des efforts collectifs étaient nécessaires afin de surmonter les difficultés rencontrées par les petits pays pour préserver leur souveraineté dans le contexte de la migration. Étant donné que, selon toute probabilité, la mobilité continuerait d'augmenter, une aide devait être apportée aux migrants en assurant des conditions de voyage sûres et un accès aux soins médicaux, y compris aux soins de santé préventifs.

8. La même représentation a relevé l'importance de la réforme budgétaire et de la restructuration pour permettre à l'OIM d'être à même de faire face aux défis actuels que pose la migration, tandis que le groupe régional a salué les efforts visant à réformer l'Organisation en

renforçant la structure de base et en améliorant les synergies entre les niveaux opérationnel et stratégique. Une autre représentation s'est félicitée du programme de réforme ambitieux du Directeur général, qui permettrait une réorientation vers la lutte contre les facteurs de migration irrégulière et de migration forcée. Le groupe régional a encouragé l'OIM à continuer de garantir une transparence et une intégrité totales et d'assurer un suivi et une information solides, tandis qu'une quatrième représentation a rendu hommage à la détermination dont faisait preuve l'OIM pour améliorer la responsabilité et garantir l'efficacité et la réactivité.

9. En réponse aux points soulevés, le Directeur général s'est félicité de la volonté du groupe régional d'appuyer la vaccination contre la COVID-19. Les principaux obstacles à la vaccination universelle contre la COVID-19, et par conséquent à l'accomplissement de progrès dans certains pays, étaient la production insuffisante de vaccins, l'accès inéquitable à ceux-ci, et les réticences largement répandues à la vaccination. Le nombre de pays ayant indiqué avoir rendu la vaccination accessible à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, était faible.

10. L'OIM comptait près de 700 membres du personnel et partenaires contractuels affectés en Afghanistan, dont environ 40 % de femmes. L'importance de leur pleine participation aux activités de l'Organisation, en particulier à la fourniture de soins de santé, serait soulignée auprès des autorités *de facto* de l'Afghanistan lors de sa visite à Kaboul la semaine suivante. Les femmes étaient les principales bénéficiaires des activités de stabilisation communautaire, de réintégration et d'assistance menées par l'OIM en Afghanistan. La détérioration de la situation économique aurait des répercussions graves sur les femmes ayant bénéficié d'une aide pour créer une petite entreprise ; la communauté internationale ne pouvait se permettre un effondrement économique dans le pays.

**Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021**

11. Le Comité permanent était saisi du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 (C/112/7), qui devait être examiné conjointement avec le Programme et Budget pour 2021 (document C/111/6) et la Révision du Programme et Budget pour 2021 (document S/28/6).

12. L'Administration a dit que la partie administrative du budget restait inchangée à 53 189 080 francs suisses, soit l'allocation approuvée dans le document S/28/6. Une nouvelle année record était attendue, les dépenses prévues au titre de la partie opérationnelle du budget s'élevant à 2,31 milliards de dollars É.-U.. L'augmentation de 531 millions de dollars É.-U. dans ce budget concernait des services fournis par l'OIM dans toutes les régions en réponse aux besoins des États Membres. Étant donné le niveau des dépenses, l'on s'attendait à ce que le niveau projeté des RSO – 128 millions de dollars É.-U. – soit atteint.

13. Un groupe régional a fait observer que ni la partie administrative du budget ni le montant projeté des RSO n'avaient changé, malgré l'augmentation de la partie opérationnelle du budget. Il souhaitait savoir quels facteurs contribuaient à la réduction des activités observée dans certains domaines, en particulier le retour dans des conditions dignes et la réintégration durable dans la région africaine. Le groupe a engagé les pays donateurs à accroître leurs contributions volontaires versées à la partie opérationnelle du budget afin de permettre à l'OIM de mieux s'adapter aux défis migratoires contemporains.

14. Une représentation a demandé des précisions concernant les sept postes additionnels figurant dans le tableau à la page 5 du document. Il serait utile que les futures réactualisations succinctes comprennent des informations sur les RSO reçus au moment des discussions budgétaires, afin de mieux éclairer celles-ci. Une autre représentation a demandé si les contributions de son Gouvernement destinées aux activités menées en Afghanistan et dans la région alentour étaient déjà prises en compte dans les chiffres fournis dans le document.

15. En réponse aux questions posées, l'Administration a dit que la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 contenait la ventilation géographique originale de la partie opérationnelle du budget figurant dans la Révision du Programme et Budget pour 2021, ainsi que le tableau récapitulatif pour 2021, qui affichait une hausse du budget alloué à des activités en Afrique, dont le montant total s'élevait à 734 310 600 dollars É.-U.. Les postes additionnels évoqués par une représentation avaient été proposés par l'Administration sur la base de financements reçus de la Fédération de Russie, qui était devenue Membre de l'Organisation en avril 2021. Le nombre total de postes internationaux était inchangé par rapport à la Révision du Programme et Budget pour 2021.

16. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2021 (document C/112/7).

**Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres**

17. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 30 septembre 2021) (C/112/5/Rev.1). Ce rapport faisait le point des contributions additionnelles reçues depuis la 28e session du Comité permanent. Le total des contributions assignées restant dues pour 2020 et les années antérieures et de celles à régler pour 2021 s'élevait à 23,9 millions de francs suisses. Au 30 septembre 2021, 35 États Membres étaient visés par l'article 4 de la Constitution de l'OIM, dont 16 avaient perdu leur droit de vote. Depuis la parution du document C/112/5/Rev.1, des paiements effectués au titre des contributions assignées avaient été reçus de la Chine, de Madagascar, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Turkménistan et de l'Uruguay. Le paiement effectué par la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait permis à ce pays d'être retiré de la liste des États Membres visés par l'article 4. Alors que des échéanciers de paiement souples avaient été conclus avec quatre États Membres, trois d'entre eux n'avaient pas honoré leurs obligations à ce titre et avaient perdu leur droit de vote.

18. Le Comité permanent a pris note des informations figurant dans le document C/112/5/Rev.1 et a recommandé que le Conseil les entérine ; il a, en outre, vivement engagé les États Membres dont les contributions étaient en souffrance à les régler intégralement ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

**Programme et Budget pour 2022**

19. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes a, à l'aide d'un diaporama, exposé les principaux objectifs du Programme et Budget pour 2022, qui avait pour but de poursuivre les efforts devant permettre à l'Organisation d'être armée pour s'acquitter de sa mission en modifiant la structure du Siège pour tenir compte des responsabilités des deux nouveaux postes de directeur général adjoint, en alignant la structure de l'Organisation sur sa vision stratégique, en mettant en œuvre le CGI et en promouvant les objectifs fondamentaux de l'Organisation, tout en conservant une politique de croissance nominale zéro dans le budget. Les changements structurels proposés, qui supposeraient la création d'un certain nombre de postes supplémentaires, représentaient le maximum réalisable avec les ressources limitées à disposition. Lors de l'élaboration du Programme et Budget pour 2022, l'Administration avait tenu compte en particulier de l'évaluation de l'Organisation réalisée par le MOPAN en 2017-2018. L'OIM continuerait de s'appuyer sur les points forts et de prendre en main les difficultés organisationnelles que cet exercice avait permis d'identifier, mais la question de la réforme budgétaire resterait une priorité, afin de veiller à ce que l'Organisation puisse répondre aux attentes des États Membres.

20. L'Administration a présenté un diaporama qui appelait l'attention sur les points saillants du document intitulé Programme et Budget pour 2022 (C/112/6). La partie administrative du budget, établie sur la base d'une croissance nominale zéro, s'élevait à 53 586 816 francs suisses. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, était estimée à 1,2 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation de 30,26 % par rapport au budget de 2021, estimé à 913,4 millions de dollars É.-U. à la même époque de l'année précédente. Le montant du budget serait actualisé dans des révisions ultérieures du budget, à mesure que des financements additionnels seraient assurés pour les activités de l'Organisation. Le niveau projeté des RSO – 136 millions de dollars É.-U. – avait été estimé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées. En raison de l'augmentation des dépenses statutaires, l'Organisation proposait de déplacer 15 postes de la partie administrative du budget vers les RSO, comme cela avait été fait les années précédentes.

21. Au cours de la discussion qui a suivi, l'approche prudente adoptée lors de l'élaboration du Programme et Budget pour 2022, conformément aux priorités identifiées, avait été accueillie favorablement, même si une représentation estimait qu'un rang de priorité plus élevé aurait dû être attribué à certains domaines tels que la poursuite du renforcement du Bureau de l'Inspecteur général et le financement du perfectionnement et de la formation du personnel. Une représentation a été particulièrement heureuse de constater que l'évaluation du MOPAN avait servi de guide ; une autre, tout en se félicitant de certaines des conclusions de cette évaluation, a demandé si elle avait été prescrite par le Conseil. Une troisième a dit que les changements organisationnels proposés renforceraient la gestion stratégique fondée sur les connaissances de l'OIM, ses capacités en matière de gestion axée sur les résultats et sur les risques, et sa réponse aux défis que pose le changement climatique et environnemental.

22. De nombreux États Membres ont souligné l'importance croissante du rôle que joue l'Organisation et des responsabilités qu'elle assume, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 toujours en cours et d'autres défis migratoires. Une représentation a demandé comment le plan d'action global pour l'Afghanistan et le plan de riposte à la crise pour les Amériques, tous deux caractérisés par une approche globale louable, étaient pris en compte dans le Programme et Budget pour 2022.

23. Diverses représentations ont insisté sur la nécessité d'une réforme budgétaire, l'une d'elles soulignant que les contributions assignées des États Membres ne représentaient que 2 % du budget de l'Organisation et que des financements mieux adaptés et plus prévisibles étaient nécessaires. Une deuxième représentation, demandant quand les réformes seraient mises en œuvre, a estimé que la politique de croissance nominale zéro devrait être abandonnée afin de faciliter des discussions constructives sur la meilleure manière d'adapter la partie administrative du budget aux besoins réels de l'Organisation. Les fonctions essentielles, de même que le Bureau de l'Inspecteur général, devraient être financées par la partie administrative du budget pour que l'Organisation puisse conserver son personnel clé et renforcer ses compétences. En outre, le fait que la partie opérationnelle du budget ne comprenne que les projets pour lesquels des arrangements avaient été finalisés en faisait un outil inadapté à la planification. Un groupe régional a souligné, tout en reconnaissant la nécessité d'une réforme budgétaire et en saluant les initiatives de l'Organisation visant à renforcer ses capacités institutionnelles, que toute augmentation de contributions assignées représenterait une charge additionnelle pour les États Membres dans un climat financier déjà difficile. Une autre représentation a attiré l'attention sur l'influence du ralentissement économique sur la capacité des États Membres à verser rapidement leurs contributions assignées, malgré leur engagement en faveur des objectifs et des activités de l'Organisation.

24. Une représentation s'est félicitée des dépenses record attendues en 2021 et du fait que le niveau projeté des RSO pour cette année serait, selon toute vraisemblance, assuré. Son Gouvernement espérait commencer à verser des contributions sans affectation spéciale à l'Organisation dans un avenir proche. Une autre représentation a fait observer que le montant projeté des RSO pour 2022 témoignait de l'importance que revêtaient les activités de l'OIM et la capacité de celle-ci à obtenir des résultats aux yeux des donateurs.

25. Une représentation a voulu savoir si un transfert de projets de la partie opérationnelle à la partie administrative du budget était prévu, et a demandé qu'une analyse coûts-avantages des changements qu'il était proposé d'apporter à la structure de l'Organisation et de la création de nouveaux postes soit réalisée. Elle a également demandé si le budget proposé pour 2022 prévoyait la participation de l'Organisation à des mécanismes tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, et si des fonds avaient été alloués à la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le Vérificateur externe des comptes, dont un nombre important restaient en suspens. Une autre représentation a estimé qu'en donnant suite à ces recommandations dans les plus brefs délais, il serait possible d'obtenir un financement de base plus important, ce qui permettrait à l'Organisation d'être mieux à même de planifier à long terme, ainsi que de répondre et de s'adapter rapidement aux nouvelles difficultés.

26. Trois représentations, dont une s'exprimait au nom d'un groupe régional, ont fait part de leur objection à la formulation du paragraphe 117 du document, portant sur la diversité et l'inclusion, et ont demandé que toute terminologie de ce domaine ne faisant pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale soit supprimée du texte et ne soit pas utilisée dans les documents de l'OIM. Une autre représentation a ajouté que les termes du paragraphe étaient fondés sur des normes internationales existantes.

27. Le Directeur général a dit que l'Administration était prête à poursuivre son dialogue avec les États Membres pour faire en sorte que les domaines prioritaires, notamment la création de nouveaux postes, reçoivent l'attention voulue. Les investissements déjà consentis dans des postes de gestion et de contrôle essentiels avaient permis de renforcer la crédibilité de l'Organisation et de son système d'administration interne de la justice, mais il était également capital d'investir dans les capacités opérationnelles. Alors que divers projets, en particulier ceux bénéficiant d'un important soutien de l'Union européenne, arrivaient à leur terme, des efforts plus importants devraient être consacrés à la promotion de la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, afin de garantir la continuité des opérations. Les initiatives menées conjointement par l'OIM, l'Union européenne et des États Membres africains revêtaient une importance particulière, car ils renforçaient la stabilité en Afrique et bénéficiaient à de nombreux migrants.

28. Une approche prudente de l'établissement du budget permettait de garantir la stabilité dans une organisation dépendant fortement du financement des projets ; la politique de croissance nominale zéro imposait des contraintes supplémentaires. L'Administration espérait être en mesure d'élaborer le budget pour 2023 sur la base des conclusions auxquelles était parvenu le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Le Directeur général accueillait avec satisfaction tous les efforts déployés pour verser à l'Organisation des fonds sans affectation spéciale.

29. En réponse aux questions spécifiques posées, le Directeur général a dit que les évaluations du MOPAN étaient des évaluations volontaires organisées par un groupe de donateurs ; d'autres pays donateurs menaient des évaluations de la performance similaires, et l'Administration coopérait toujours de bon gré. Concernant les plans régionaux tels que ceux pour l'Afghanistan et les Amériques, il était tenu compte des engagements existants des donateurs et des projets déjà en cours de mise en

œuvre. La crise en Afghanistan allait vraisemblablement se poursuivre, et les financements pour 2022 semblaient insuffisants et instables ; concernant l'Amérique centrale, les négociations menées avec le Gouvernement des États-Unis montraient des signes encourageants. Pour ce qui était de la participation aux mécanismes du système des Nations Unies, l'Organisation ne faisait pas partie de la Commission de la fonction publique internationale ni du Corps commun d'inspection, même si elle collaborait étroitement avec l'une et l'autre. La nature, l'histoire et la structure budgétaire particulières de l'Organisation devaient être prises en compte pour comparer celle-ci à d'autres organismes du système des Nations Unies. En ce qui concernait l'objection à la formulation du paragraphe 117 du document, ce paragraphe serait révisé avant d'être soumis au Conseil. L'Administration restait déterminée à éliminer toutes les formes de discrimination et à promouvoir la diversité au sein de ses effectifs.

30. Le Comité permanent, tenant compte des observations formulées par le Directeur général, a pris note du Programme et Budget pour 2022 reproduit dans le document C/112/6, et a recommandé que le Conseil approuve la partie administrative du budget à hauteur de 53 586 816 francs suisses, ainsi que la partie opérationnelle du budget à hauteur de 1,2 milliard de dollars É.-U..

**Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes**

31. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes (S/29/7), en donnant un aperçu des trois types d'audit – certification, performance et conformité – réalisés par le Vérificateur externe des comptes. La pandémie de COVID-19 avait continué d'influer sur les activités d'audit, mais le travail à distance s'était révélé efficace. La plupart des 35 recommandations en suspens concernaient les audits de certification et de performance ; il s'agissait donc de recommandations stratégiques dont la mise en œuvre nécessitait du temps et des ressources. Il était, en effet, donné suite à un grand nombre d'entre elles par la poursuite de l'application du CGI, y compris l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, ce qui renforcerait considérablement la position de l'OIM à compter de 2022. Certains des problèmes constatés dans les bureaux de pays concernaient l'acquisition et la cession d'actifs locaux, les exonérations d'impôts, les achats ainsi que les privilèges et immunités, autant de questions dont la négociation prenait du temps. L'Organisation était déterminée à appliquer toutes les recommandations et prévoyait de mettre en œuvre la majorité d'entre elles pour 2022.

32. Plusieurs États Membres ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes, soulignant l'importance de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et demandant que des efforts supplémentaires soient fournis pour achever la mise en œuvre des recommandations en suspens dans les meilleurs délais. Deux de ces États Membres ont demandé que des informations additionnelles soient fournies dans les futurs rapports d'étape concernant le rang de priorité donné aux recommandations et les coûts associés à leur mise en œuvre. L'un d'eux a vivement engagé l'Administration à trouver le juste équilibre entre l'utilisation de financements de base pour renforcer les fonctions de contrôle et de gestion, et les investissements devant permettre d'exécuter le mandat de l'Organisation en sa qualité de chef de file des discussions plus vastes sur la gestion des migrations à l'échelle internationale.

33. Le Comité permanent a pris note du document S/29/7.

**Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général**

34. L'Inspecteur général a présenté le document intitulé Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général (S/29/3). Un nombre sans précédent de dossiers avaient été traités par la fonction d'enquête au cours de la période considérée et l'arriéré d'affaires signalé lors des périodes précédentes avait été considérablement réduit. Si le nombre d'allégations reçues avait augmenté, cette augmentation était en rapport avec l'étendue des opérations de l'OIM et dénotait une confiance accrue dans le système de signalement. La pandémie de COVID-19 continuait de poser des difficultés, notamment pour la fonction d'audit interne, mais ces difficultés avaient été partiellement résolues grâce à des protocoles d'audit souples et à distance, et le nombre de recommandations d'audit interne en suspens avait été nettement réduit. Les constatations systémiques faites dans le cadre d'audits internes étaient analogues à celles signalées par le Vérificateur externe des comptes ; il était probable que beaucoup d'entre elles soient résolues par l'application du CGI.

35. Les représentations de plusieurs États Membres ont souligné le rôle important joué par le Bureau et se sont déclarées satisfaites que ce point soit abordé plus tôt dans la session. Le Bureau représentait un élément clé d'un contrôle efficace et devait recevoir des fonds et un appui suffisants. Deux représentations ont ajouté qu'un financement additionnel du Bureau devrait provenir des ressources de base, l'une d'elles estimant qu'une telle mesure jetterait des bases solides garantes de son indépendance. Cette même représentation a également demandé des précisions concernant les modifications apportées à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général.

36. De nombreuses représentations se sont félicitées des mesures prises pour améliorer la gestion des dossiers et remédier à l'arriéré d'affaires au sein de la fonction d'enquête, plusieurs d'entre elles citant plus particulièrement l'effet positif des ressources additionnelles. Elles se sont accordées à dire que la hausse des allégations tenait probablement à la visibilité accrue du Bureau et du système de signalement « Nous sommes tous concernés ». Deux représentations ont cependant demandé une ventilation plus détaillée des types de dossiers traités et la chronologie habituelle de leur traitement. Une autre a souligné la nécessité de s'attaquer aux risques organisationnels connus que comportent les dossiers de fraude, de gaspillage et d'abus, et a demandé si le Bureau avait remarqué des tendances particulières lors de ses enquêtes. Elle a également voulu savoir comment les constatations des équipes d'enquête et d'audit étaient utilisées pour éclairer les processus de réforme en cours au sein de l'Organisation, et plus précisément si des recommandations stratégiques avaient été mises en œuvre concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles après les enquêtes menées sur des allégations de ce type en République démocratique du Congo.

37. Plusieurs autres États Membres ont également souligné l'importance de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. S'il était positif que le Bureau contribue à l'action menée dans ce domaine au sein de l'Organisation et du système des Nations Unies dans son ensemble, et qu'il apporte un appui à la nouvelle Coordonnatrice principale chargée de la prévention et de la riposte à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au harcèlement sexuel, il était essentiel de disposer de politiques claires, d'une culture organisationnelle de soutien ainsi que de formations adaptées. Une représentation a demandé des précisions concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'équipe spéciale du Siège de l'OIM chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en particulier pour ce qui était de la protection des victimes.

38. L'Inspecteur général, en réponse aux points soulevés, a expliqué que l'OIM était tenue de signaler toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans un délai de 48 heures. Les informations étaient rendues publiques sur un site Web recensant toutes les allégations faites à l'encontre du personnel du système des Nations Unies. Concernant la ventilation des cas de façon plus générale, la fraude était l'allégation la plus fréquente dans les 266 enquêtes menées actuellement par l'OIM, représentant près de 40 % des cas, devant le harcèlement et l'exploitation et les atteintes

sexuelles, qui comptaient pour environ 20 % des cas. S'agissant des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo, des enquêtes approfondies n'avaient pas permis d'obtenir de preuves mettant en cause des membres du personnel de l'OIM, mais le Bureau continuerait de surveiller l'affaire. Pour ce qui était des autres tendances, on observait malheureusement une hausse du nombre de cas de harcèlement malgré le recours accru au télétravail pendant la pandémie de COVID-19.

39. Concernant la structure générale du Bureau et sa capacité de gestion des dossiers, il a fait observer que les besoins variaient selon les différents environnements dans lesquels l'OIM intervenait. Ayant établi une période de référence de 12 mois, le Bureau surveillerait sa charge de travail au cours de l'année à venir et fournirait davantage d'informations sur l'adéquation de ses ressources. La Charte du Bureau de l'Inspecteur général avait été actualisée pour tenir compte de l'accent mis sur les fonctions d'audit interne et d'enquête.

40. Le Directeur général a souligné le travail considérable fourni pour améliorer l'efficacité du Bureau et remédier à l'arriéré d'affaires. Le nombre accru d'allégations témoignait de la confiance dans le système d'administration interne de la justice ; les plaignants considéraient que leur dossier recevrait un traitement équitable. Attirant l'attention sur l'approche transparente de l'OIM, le Directeur général a rappelé aux États Membres que le Bureau informait régulièrement les donateurs des types d'affaires en cours d'enquête et de leur statut. Cependant, il convenait de rappeler que les allégations à elles seules ne donnaient pas une image complète de la situation dans l'Organisation.

41. Le Comité permanent a pris note du document S/29/3.

**Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM**

42. Le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM a présenté le document intitulé Rapport d'activité du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM pour la période allant de janvier 2021 à août 2021 (S/29/4). Le Comité récemment remanié avait formulé plusieurs recommandations au sujet de domaines appelant une amélioration, réaffirmant notamment son point de vue selon lequel le Responsable de la gestion des risques devrait relever du Directeur général. Il souhaitait également que des registres complets des risques institutionnels soient établis pour tous les bureaux régionaux et de pays. Un plan de travail était en cours d'élaboration pour orienter les activités futures du Comité à l'appui de l'Organisation.

43. Le Directeur général s'est déclaré satisfait du travail réalisé par le Comité consultatif récemment remanié, soulignant le rôle précieux qu'il jouait au sein de l'Organisation.

44. Plusieurs représentations ont demandé plus de précisions sur les travaux du Comité, y compris un compte rendu clair des recommandations formulées et le plan de travail détaillé. L'une d'elles a estimé, en particulier, que les futurs rapports devraient aborder un éventail plus large de sujets, y compris l'information financière, la garantie et la sécurité de l'information, la gestion des ressources humaines, la gestion de la poursuite des activités, la mise en œuvre des recommandations, la déontologie et la politique d'investissement. Le Comité devait également organiser des séances d'information à l'intention des États Membres conformément aux pratiques exemplaires au sein du système des Nations Unies.

45. Deux représentations ont demandé des précisions sur la recommandation concernant le Responsable de la gestion des risques, l'une d'elles mettant en relief l'étroite collaboration entre ce dernier et l'ancienne Directrice générale adjointe dans le cadre de l'élaboration du CGI. L'autre a voulu savoir quelles mesures étaient prises pour remédier à l'absence de registres des risques régionaux et

nationaux, tandis qu'une troisième a insisté sur l'importance de disposer de registres des risques revus par des pairs et d'orientations claires sur l'appétence au risque pour garantir une gestion des risques responsable.

46. En réponse aux points soulevés, le Président du Comité consultatif a fait savoir que le rattachement direct du responsable de la gestion des risques d'une organisation au plus haut responsable de cette organisation constituait une bonne pratique pour faire en sorte que les risques puissent être évalués de façon complète. Idéalement, le responsable de la gestion des risques devrait également collaborer avec des « champions » chargés de gérer les registres de risques dans les bureaux régionaux et de pays, qui auraient une meilleure compréhension des difficultés particulières rencontrées sur le terrain. Il a pris note de la demande d'informations plus détaillées dans les futurs rapports et s'est engagé à communiquer aux États Membres le plan de travail du Comité une fois celui-ci finalisé.

47. Le Comité permanent a pris note du document S/29/4.

**Cadre de gouvernance interne : récapitulatif des progrès accomplis à ce jour**

48. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, présentant le document intitulé Mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne : informations actualisées n° 5 (S/29/INF/1), a exposé à l'aide d'un diaporama les progrès accomplis dans l'application de ce cadre, qui était un pilier essentiel du programme de réforme de l'OIM. À la fin de 2021, près de 70 % des activités relevant des domaines d'action 1, 2 et 4 devaient en principe être achevées, tandis que celles relevant du domaine d'action 3 se poursuivraient jusqu'en 2024.

49. Au titre du domaine d'action 1, le Cadre stratégique de résultats renforcerait l'impact et la responsabilité de l'OIM et garantirait une utilisation avisée des investissements des États Membres, tandis que la nouvelle politique et structure de délégation de pouvoir permettrait d'améliorer la réactivité et la souplesse. Au titre du domaine d'action 2, les résultats comprenaient l'élaboration d'un Manuel des ressources humaines, dont 95 % des membres du personnel estimaient qu'il avait eu un effet positif sur leur manière de travailler, et la mise en œuvre d'une formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui avait été dispensée à plus de 5 500 membres du personnel à ce jour. Les activités relatives à la réorganisation du mode de fonctionnement, au titre du domaine d'action 3, se poursuivaient ; la phase d'évaluation technique avait été achevée et la phase de conception serait menée au premier semestre de 2022. Au titre du domaine d'action 4, l'arriéré d'affaires dans le système d'administration interne de la justice avait été éliminé et le temps de traitement des nouveaux dossiers était plus court.

50. En 2022, l'accent serait mis sur un certain nombre de points signalés dans l'évaluation du MOPAN, dont la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques, les systèmes de cadre de responsabilité, et le suivi et l'évaluation. Le CGI n'était pas un projet de l'OIM comme un autre : il modifiait le mode de fonctionnement au sein de l'Organisation. Les progrès accomplis à ce jour avaient été tributaires – et continueraient de l'être – de l'appui reçu des États Membres, y compris de leurs contributions sans affectation spéciale et à affectation relativement non contraignante.

51. Un État Membre a demandé des précisions sur la politique de diligence raisonnable de l'Organisation. Un groupe régional a félicité l'OIM pour les réformes relatives au CGI, saluant en particulier l'élaboration d'une stratégie de gestion du changement et le déploiement de l'outil SAP Analytics Cloud. Une autre représentation a accueilli avec satisfaction les efforts déployés pour améliorer la cohérence et l'efficacité et a exprimé son appui au futur système de planification des ressources d'entreprise. Une autre encore s'est félicitée des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats à l'OIM et s'est réjouie à la perspective du passage à une budgétisation axée sur

les résultats. Elle a souligné la nécessité de surveiller et d'évaluer continuellement les progrès réalisés pour donner suite aux recommandations du MOPAN et a demandé que davantage d'États Membres envisagent de fournir des financements de base souples à l'OIM.

52. Une délégation a dit que l'application du CGI était essentielle pour renforcer la responsabilité, la réactivité et l'impact de l'OIM, et que la bonne mise en œuvre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement permettrait à l'Organisation de renforcer la surveillance par les États Membres des dépenses et de la gestion des contrats actifs, et garantirait que les projets aboutissent à des résultats solides et concrets.

53. Une autre délégation, après avoir exprimé son appui aux efforts de réforme de l'OIM, a demandé qu'à l'avenir, une liste complète de toutes les mesures contenues dans le plan de travail du CGI soit fournie et précise l'état d'avancement de chacune, en indiquant les gains d'efficacité et les économies réalisés. Il serait utile d'obtenir plus de précisions sur les activités relatives à la réorganisation du mode de fonctionnement, notamment de savoir lesquelles étaient prioritaires.

54. Un État Membre a dit qu'il serait utile que l'Administration prépare des opinions d'audit annuelles sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes. Un autre État Membre a demandé des précisions sur les mesures visant à améliorer le système d'achats de l'OIM, ainsi que des informations supplémentaires sur les conclusions de l'évaluation des fonctions de gestion des risques de l'OIM réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général. Il serait également utile de recevoir des informations sur les engagements financiers actuels et les besoins financiers en souffrance aux fins de la mise en œuvre du CGI. Ces informations pourraient figurer dans les rapports succincts réguliers fournis aux États Membres.

55. En réponse aux points soulevés, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes a indiqué que la politique de diligence raisonnable faisait partie d'un plan visant à accroître les relations avec des partenaires du secteur privé afin d'élargir l'action de l'OIM ; des mesures additionnelles étaient nécessaires pour garantir que ces partenaires soient en accord avec les valeurs de l'Organisation et ne soient pas en conflit avec l'OIM d'une quelconque autre manière. La politique de diligence raisonnable avait été finalisée et mise en place dans l'ensemble de l'Organisation, et sa mise en œuvre et son efficacité seraient surveillées. Des informations sur l'état de la mise en œuvre de toutes les mesures figurant dans le plan de travail du CGI seraient fournies aux États Membres en novembre 2021 dans le cadre d'une actualisation complète.

56. Le Comité permanent a pris note du document S/29/INF/1.

**Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines**

57. L'Administration a présenté un diaporama illustrant les principaux faits nouveaux en matière de gestion des ressources humaines en 2020-2021. Les effectifs de l'OIM à l'échelle mondiale comprenaient près de 17 000 membres du personnel, soit une augmentation de 7 000 membres du personnel au cours des cinq dernières années. Quelque 173 nationalités étaient représentées, et près de 80 % du personnel provenait de pays non membres du CAD de l'OCDE. Aux grades P-4 et supérieurs, cependant, cette proportion n'était que de 37 % et devait augmenter.

58. Si un large équilibre avait été atteint sous l'angle de l'égalité entre les sexes parmi le personnel international de la catégorie des administrateurs jusqu'au grade P-4, ce n'était pas le cas aux grades supérieurs – en particulier aux grades D-1 et D-2 –, et un plus grand équilibre serait recherché dans les années à venir. Depuis 2015, la situation au regard de la représentation des sexes s'était néanmoins améliorée ; les femmes représentaient 51 % de l'ensemble du personnel recruté sur le plan international, et 43 % des effectifs aux grades P-4 et supérieurs.

59. Les principales activités menées en 2020 et 2021 avaient consisté à élaborer des politiques visant à répondre aux défis posés par la COVID-19, l'accent étant mis sur le bien-être et le maintien du personnel ; à externaliser le traitement des demandes de remboursement des frais médicaux, ce qui avait permis de réduire le temps moyen de traitement d'une demande de six semaines à 3,7 jours ; à redéfinir le système de gestion des résultats ; à lancer le Manuel des ressources humaines ; et à introduire la première politique relative au congé parental à être rédigée en des termes ne faisant pas de différences entre les sexes au sein du système des Nations Unies. Parmi les défis qui se présentaient dans le domaine des ressources humaines, on pouvait notamment citer l'adoption du CGI et du processus de réorganisation du mode de fonctionnement, la facilitation de la mise en œuvre de la réforme structurelle et la participation aux réformes des Nations Unies.

60. La deuxième enquête mondiale auprès du personnel, menée en avril 2021, avait révélé un grand nombre de résultats positifs, en particulier dans le domaine de l'investissement du personnel dans la mission et l'action de l'OIM et sa perception de la direction de l'Organisation. De moins bons résultats avaient, toutefois, été obtenus dans des domaines tels que la gestion des résultats et les incidences de la COVID-19 sur l'environnement de vie et de travail du personnel. Néanmoins, dans l'ensemble, la tendance était positive par rapport à l'enquête de 2019.

61. Pour ce qui était de l'avenir, la Division de la gestion des ressources humaines lancerait prochainement une stratégie axée sur les personnes pour la période 2022-2027. Celle-ci tenait compte de divers facteurs – notamment des enseignements tirés de la COVID-19 – et visait à attirer une main-d'œuvre de haut niveau pour répondre aux besoins migratoires dans le monde, à développer les capacités de direction pour faire face à une scène migratoire en mutation et à améliorer le bien-être du personnel. En ce qui concernait les recrutements et les affectations, la rotation serait remplacée par la notion de mobilité, et une distinction officielle serait faite entre les postes soumis à rotation, les postes titularisés et les postes de durée limitée. En parallèle, les politiques seraient revues afin d'améliorer et de simplifier les contrats de travail. La plus grande souplesse offerte en matière de modalités de travail serait maintenue après la COVID-19 ; le personnel était actuellement consulté sur cette question, et les pratiques exemplaires suivies dans d'autres organismes des Nations Unies étaient en cours d'examen. La Division accorderait une attention particulière à la gestion des résultats et à l'amélioration de la diversité, notamment pour ce qui était des États Membres non représentés.

62. Le renforcement des ressources humaines nécessitait, toutefois, des investissements supplémentaires. L'OIM comptait 57 membres du personnel de la catégorie des administrateurs chargés des ressources humaines – contre environ 200 dans d'autres organismes des Nations Unies de même taille – et seuls 23 de ces postes étaient financés par le budget de base. La forte augmentation des effectifs de l'OIM au cours des cinq années précédentes – alors que les crédits alloués aux ressources humaines étaient restés inchangés – s'était traduite par une diminution de l'investissement relatif dans la formation et le perfectionnement du personnel. Une structure renforcée financée au niveau central s'imposait donc dans le domaine des ressources humaines.

63. Plusieurs États Membres se sont déclarés satisfaits des informations détaillées fournies. Un État Membre a demandé si une représentation géographique équitable serait prise en compte dans la stratégie axée sur les personnes, compte tenu de l'importance que revêtait cette question au Siège et dans les structures hors Siège. Ce même État Membre a dit que les conditions d'emploi du personnel devaient être régies par les normes du régime commun des Nations Unies établies par la Commission de la fonction publique internationale. Un autre État Membre, voulant savoir s'il existait d'éventuels obstacles structurels à l'égalité des chances pour tout le personnel de l'OIM, a demandé si des dispositions en matière de garderie étaient prévues pour le personnel avec des enfants en bas âge. Plusieurs représentations ont exprimé l'espoir qu'une plus grande diversité soit atteinte aux postes de plus haut niveau ; et l'une d'elles a demandé si des mesures particulières étaient prises pour veiller à ce que d'autres formes de diversité, et non seulement la diversité géographique, soient représentées

parmi les effectifs de l'Organisation. Deux autres représentations se sont félicitées de l'actualisation prochaine de la politique relative à l'égalité entre les sexes et de l'évaluation prometteuse de l'inclusion des questions relatives à la problématique femmes-hommes dans les évaluations de l'OIM, mais ont demandé que davantage d'efforts soient fournis dans ces domaines.

64. L'Administration, répondant aux points soulevés, a dit que la diversité serait un élément clé de la stratégie axée sur les personnes. L'OIM appliquait les barèmes des traitements des Nations Unies établis par la Commission de la fonction publique internationale. S'il n'existait aucun obstacle structurel à l'égalité des chances à l'OIM proprement dite, les États Membres du système plus vaste des Nations Unies n'avaient pas été favorables à ce que l'indemnité pour frais d'études puisse être utilisée pour couvrir l'éducation préscolaire lorsque cette question avait été étudiée cinq ans auparavant. Cette situation expliquait en partie le nombre de femmes avec des enfants en bas âge qui quittaient le service d'organisations internationales. Parvenir à la parité entre les sexes aux postes de grades plus élevés était l'une des principales priorités de l'Organisation.

65. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes a appelé l'attention sur l'insuffisance des ressources mises à disposition de la Division de la gestion des ressources humaines pour accomplir son travail important.

66. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration.

**Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire**

67. La Présidente du Groupe de travail sur la réforme budgétaire a rendu compte de la réunion récente du Groupe, à laquelle avaient participé des États Membres de toutes les régions. L'Administration avait fourni au Groupe de travail des informations additionnelles sur les différents scénarios proposés par l'OIM pour renforcer son budget de base. Le Directeur général avait rappelé que le modèle de fonctionnement de l'OIM, largement tributaire du budget des projets, et la politique de croissance nominale zéro permettaient difficilement à l'Organisation de financer certaines fonctions essentielles et risquaient d'entraver sa capacité à répondre avec efficacité et rapidité aux défis migratoires, toujours plus complexes. Les États Membres avaient pris note des informations additionnelles fournies. Si, dans l'ensemble, la nécessité d'accroître et de renforcer le budget de base actuel faisait l'unanimité, certaines délégations avaient souhaité avoir plus de temps pour poursuivre l'examen des différentes options avant de prendre une décision.

68. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs pays ont exprimé leur soutien pour les réformes budgétaires en cours et ont reconnu l'importance de disposer d'un financement fiable pour les fonctions de base essentielles. Il était toutefois nécessaire de procéder de manière systématique, sur la base d'informations précises ; à cet effet, des chiffres permettant de quantifier les besoins de l'Organisation et un tableau rendant compte des coûts et des avantages financiers des réformes mises en œuvre seraient utiles. Deux États Membres ont souscrit à l'approche en trois étapes proposée par un État Membre lors de la réunion du Groupe de travail. Quelles que soient les réformes convenues, la structure de base devrait être régulièrement réexaminée en tenant compte des tâches et des ressources fluctuantes.

69. Un État Membre a dit que la seule solution viable pour faire face à la pression exercée sur le modèle de financement de l'OIM était d'inscrire toutes les fonctions essentielles de l'Organisation dans un budget de base financé par une source fiable – à savoir les contributions assignées. Pour ce qui était des postes essentiels, la priorité devait être accordée aux fonctions d'appui institutionnel et non aux fonctions stratégiques. Un autre État Membre a ajouté qu'augmenter les contributions assignées était un bon moyen de répartir les coûts équitablement ; son pays était disposé à accroître sa contribution

aux ressources de base. Bien que les contributions volontaires puissent également être une précieuse source de financement, elles n'offraient ni prévisibilité ni durabilité, et ne pouvaient donc être utilisées qu'en complément. Il a encouragé l'OIM à envisager d'élargir son assise financière et de solliciter de nouveaux donateurs non traditionnels.

70. La représentation d'un État Membre a dit qu'il était prématuré d'examiner des options de financement avant d'avoir trouvé un accord sur ce qui devait être financé par le budget de base. Il serait bon que les propositions de financement précisent les activités pouvant être abandonnées et analysent les risques de trois scénarios de financement, à savoir : maintien de la structure budgétaire actuelle ; augmentation inférieure à 50 % ; et hausse de 50 % n'engageant pas les États Membres à fournir des niveaux de financement sans affectation spéciale prévisibles. Cette même représentation s'est déclarée en faveur de la suggestion selon laquelle tout accord devrait prévoir une structure d'examen chargée de faire le point sur la manière dont les nouveaux investissements permettaient de combler les lacunes existantes de l'Organisation, ainsi qu'à la proposition de l'Administration de transférer les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources vers le budget de base.

71. La représentation de la Belgique a annoncé que son pays verserait à l'OIM 4 millions d'euros au titre de contributions sans affectation spéciale au cours des quatre années à venir et a encouragé d'autres États Membres à verser des fonds sans affectation spéciale.

72. Le Directeur général a remercié la représentation de la Belgique pour l'annonce de contributions sans affectation spéciale faite par son pays. Il fallait tirer profit du consensus dégagé sur la nécessité de revoir le modèle de financement de l'OIM ; pour pouvoir mettre en œuvre son approche axée sur le terrain, l'Organisation devait être dotée d'une structure de financement de base lui permettant d'accroître ou de réduire ses activités sur le terrain. D'autres options consistaient à ce que l'OIM réduise sa présence dans le monde ou revoie, conjointement avec les États Membres, les fonctions de l'Organisation devant être considérées comme essentielles.

73. Répondant à une question d'un État Membre, il a donné des exemples illustrant l'utilisation qui était faite des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets, notamment le transfert de plus de 40 postes essentiels de la partie administrative du budget vers les RSO ; de telles solutions n'étaient toutefois pas viables à long terme.

74. Les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources devaient être inscrits dans la structure de base de l'Organisation car ils étaient essentiels au succès des opérations de l'OIM ; un chef de mission pouvait en outre être assigné à trois ou quatre pays. La vision de la structure de base de l'Administration était soumise à l'examen des États Membres ; une fois qu'un accord sur la structure de base et les ressources financées par le budget de base aurait été trouvé, un modèle de financement spécifique pourrait être étudié.

75. Le Comité permanent a pris note du rapport de la Présidente du Groupe de travail sur la réforme budgétaire ainsi que des observations des États Membres et de l'Administration.

**Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM**

76. Le Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles a fait remarquer que le Groupe de travail s'était réuni trois fois en 2021 afin d'examiner plusieurs questions, notamment la procédure à suivre pour définir l'ordre du jour du Comité permanent des programmes et des finances, et les groupements régionaux permettant de déterminer la représentation des États Membres au sein du Bureau du Conseil de l'OIM. Concernant ce dernier point, les États Membres semblaient proches d'un consensus sur l'établissement d'un « modèle de l'OIM » consistant en quatre groupes régionaux : le groupe africain, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le groupe Asie-Pacifique et le groupe Europe élargi. Tout au long des discussions sur cette question, les États Membres avaient clairement fait savoir qu'un consensus était la seule solution ; que les groupes régionaux en question serviraient uniquement à désigner des candidats à l'élection du Bureau du Conseil de l'OIM et conserveraient donc un caractère informel ; et que, dans un souci d'inclusion, cette question devait être résolue dans les meilleurs délais. L'esprit de compromis, de multilatéralisme et de souplesse dont il avait été fait preuve était encourageant.

77. Au cours de la discussion qui a suivi, les orateurs ont réaffirmé l'importance de finaliser les groupes régionaux afin de garantir la représentation équitable des États Membres au sein du Bureau du Conseil. Un grand nombre de représentations approuvaient le modèle proposé et le processus qui avait permis d'y parvenir, faisant observer qu'il représentait un bon compromis qui répondait aux réserves émises lors de discussions précédentes.

78. Deux États Membres ont fait savoir qu'ils étaient disposés à soutenir la position consensuelle exposée par le Président malgré leur préférence initiale pour l'autre modèle, inspiré de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'un d'eux a fait observer qu'il estimait que le processus n'avait pas été suffisamment transparent et demandait qu'une approche plus inclusive soit adoptée à l'avenir ; l'autre a dit que son pays se réservait le droit de réexaminer cette question si la solution s'avérait insatisfaisante.

79. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil approuve le modèle de l'OIM proposé consistant en l'établissement de groupes régionaux informels devant permettre de déterminer la représentation des États Membres au sein du Bureau du Conseil, tel que décrit à l'annexe I de la lettre du Président datée du 7 octobre 2021 et reproduit à l'annexe du présent rapport. Avec l'accord du Conseil, l'élection du Bureau du Conseil à la session de novembre 2021 pourrait se dérouler conformément au modèle de l'OIM.

**Informations actualisées sur la fonction d'évaluation : stratégie, plan de travail et examen par les pairs**

80. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes a souligné l'importance de la fonction d'évaluation, qui était essentielle pour maximiser l'impact des fonds confiés à l'OIM. Elle était donc devenue une fonction à part entière, comme indiqué dans la Charte du Bureau de l'Inspecteur général actualisée en septembre 2021, et serait directement rattachée au Directeur général par l'intermédiaire du Bureau exécutif après la restructuration de l'Organisation. Il fallait néanmoins que les États Membres soutiennent les activités d'évaluation en veillant à ce qu'elles bénéficient d'un financement suffisant. Un des nouveaux postes proposés dans le Programme et Budget pour 2022 était consacré à l'évaluation, tandis que la fonction d'évaluation continuerait aussi d'être soutenue par un financement du MIRAC. La Directrice générale adjointe a donc invité instamment les États Membres à envisager de contribuer aux activités d'évaluation lors de leurs prochains dons.

81. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté les efforts déployés en vue de concevoir les robustes systèmes d'évaluation nécessaires pour renforcer l'efficacité organisationnelle et s'acheminer vers des programmes davantage fondés sur des éléments factuels. Les évaluations jouaient un rôle institutionnel important, notamment en favorisant une culture de l'apprentissage dans laquelle les connaissances acquises dans le cadre des opérations de l'OIM pouvaient être analysées et partagées, et en améliorant la prise de décision et la responsabilité à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

82. L'objectif premier de la *Stratégie 2021-2023 de suivi et d'évaluation d'OIG* était de permettre à l'OIM de renforcer son évaluation des éléments factuels et des réalisations obtenues, ainsi que l'apprentissage et la performance institutionnels. Des efforts avaient été fournis récemment pour parvenir aux effets directs de la Stratégie, ce qui avait notamment consisté à lancer une étude de faisabilité sur l'établissement d'un mécanisme de contrôle de la qualité des évaluations réalisées aux niveaux central et décentralisé. En ce qui concernait les initiatives d'apprentissage, une séance d'information sur les lignes directrices sur l'évaluation et le suivi de l'OIM publiées récemment avait été organisée à l'intention du personnel, tandis que la mise en place du cours d'apprentissage en ligne relatif au suivi et à l'évaluation et l'élargissement du réseau de suivi et d'évaluation s'étaient poursuivis. Le rattachement proposé de l'Unité du suivi et de l'évaluation au Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels renforcerait les synergies entre l'évaluation, le risque, la conformité et la gestion axée sur les résultats. L'OIM entendait également renforcer sa présence dans les organes d'évaluation tels que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Groupe directeur interinstitutions de l'évaluation de l'action humanitaire.

83. Le plan de travail biennal d'évaluation 2021–2022 avait été établi à l'issue d'un processus consultatif, sur la base de questions sujets précises mises en relief par les États Membres, de débats menés au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, des engagements pris par l'OIM au titre de politiques ou de résolutions du Conseil, et des besoins émergents. L'examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'OIM réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Réseau sur l'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE comprenait 10 recommandations adressées à l'OIM pour examen, dont trois pour lesquelles l'avis du Comité permanent avait été jugé nécessaire. En ce qui concernait la recommandation appelant à renforcer le lien entre la fonction d'évaluation et les organes directeurs, l'Administration convenait qu'il fallait accroître la visibilité de l'évaluation. La restructuration de l'Organisation serait l'occasion de revoir la manière dont cette fonction rend compte aux organes directeurs.

84. Il était, en outre, recommandé d'allouer à la fonction d'évaluation un pourcentage convenu de la valeur de tous les projets, et d'augmenter progressivement ce montant afin de favoriser la croissance et la professionnalisation de ses services. La faisabilité de cette proposition allait certes être examinée, mais le modèle de fonctionnement de l'OIM, qui était fondé sur les projets, permettait difficilement d'allouer à la fonction d'évaluation des crédits à long terme prévisibles. Dans la mesure du possible, les bureaux extérieurs s'efforçaient de prévoir une ligne budgétaire consacrée à l'évaluation dans les propositions de projet, mais les donateurs n'étaient pas tous favorables ; les projets du Fonds de l'OIM pour le développement faisaient exception puisque leur budget était contrôlé par l'OIM et celle-ci pouvait rendre l'évaluation obligatoire. La question du financement serait, toutefois, abordée dans le cadre des délibérations plus vastes sur la réforme budgétaire et le renforcement de la structure de base.

85. Enfin, l'Administration souscrivait à la recommandation selon laquelle la politique d'évaluation de l'OIM devait être actualisée afin d'accroître l'indépendance, la crédibilité et l'intégrité de la fonction d'évaluation, et soumise aux organes directeurs pour approbation. Une telle actualisation serait également l'occasion de préciser que la fonction d'évaluation devait être pleinement indépendante.

86. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration.

**Plan de travail provisoire des organes directeurs pour 2022**

87. Le Directeur général, présentant le document intitulé Plan de travail provisoire des organes directeurs de l'OIM pour 2022 (S/29/5), a dit qu'en réponse à la demande formulée par les États Membres en faveur d'une meilleure prévisibilité des questions de fond qui seraient examinées par les organes directeurs de l'OIM, une liste de sujets proposés serait établie en consultation avec les États Membres en amont des réunions de 2022 pertinentes.

88. Un État Membre et un groupe régional ont salué le plan de travail proposé et demandé qu'une synthèse des thèmes de discussion proposés et d'autres documents connexes soient communiqués en temps utile.

89. Le Directeur général a appelé l'attention sur le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, qui serait marqué à la 112e session du Conseil. Outre une célébration particulière prévue lors de la première séance, un débat de haut niveau serait organisé. Il était proposé qu'il soit consacré aux incidences de la COVID-19 sur le paysage migratoire et à ses conséquences pour la gestion des migrations à l'avenir. Toutefois, ce thème pouvait être élargi pour inclure les incidences de la pandémie sur la mobilité en général.

90. Il a invité instamment les États Membres désireux de participer au débat de haut niveau à proposer des intervenants au plus haut niveau possible aux fins de leur inscription sur la liste des orateurs.

91. Un État Membre a dit qu'il serait utile de disposer de plus amples informations sur le débat de haut niveau afin de pouvoir convaincre des délégués de haut niveau d'y participer dans un délai aussi court.

92. Une représentation, se félicitant du débat de haut niveau proposé, a dit espérer que celui-ci aborderait des questions de fond et serait mené de manière à obtenir un véritable engagement dans les domaines de la migration et de la mobilité.

93. Le Directeur général a dit que pour reconstruire en mieux, il faudrait redynamiser le commerce et la mobilité à l'échelle mondiale, ces deux aspects étant corrélés. Cependant, malgré le rôle que jouaient les migrants et la migration en vue de relever ce défi, la COVID-19 avait paralysé la mobilité au niveau mondial, ce qui était sans précédent. Alors que les migrations reprenaient peu à peu, il était important que la communauté internationale veille à éviter une mobilité à deux voire trois vitesses. Des représentants de toutes les régions du monde – ainsi que de pays d'origine, de transit et de destination – devaient donc participer au débat de haut niveau afin d'identifier les principaux défis à relever et de définir des orientations pour l'action à mener à l'avenir.

94. Le Comité permanent a pris note du document S/29/5.

**Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres :**

**État de la mise en œuvre de la Politique de l'OIM sur tous les aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration**

95. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que la Politique de l'OIM sur tous les aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration répondait au besoin de disposer d'un dispositif solide et fiable pour réduire les dilemmes éthiques et opérationnels qui se posaient dans ce domaine.

96. L'Administration, présentant la Politique à l'aide d'un diaporama, a dit qu'elle avait été élaborée dans le cadre d'une consultation interne menée à l'échelle mondiale et qu'elle visait à regrouper les différents aspects de l'aide au retour volontaire et à la réintégration, afin de promouvoir une approche organisationnelle globale de la migration de retour et de communiquer les enseignements tirés aux gouvernements. Étant donné que la Politique servait de cadre général à l'action de l'OIM dans ce domaine, ses 10 principes directeurs étaient conformes au mandat de l'Organisation et présentaient une vision globale et fondée sur les droits aux fins de normalisation des activités. Les principes directeurs permettraient également de préserver la crédibilité des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, qui avaient souvent été présentés de façon inexacte. L'Administration continuerait à assurer des consultations et des séances d'information sur la mise en œuvre de la Politique à l'intention des gouvernements et des organisations de la société civile. La prochaine étape consisterait à examiner, conjointement avec les pays, les modalités de mise en œuvre de la Politique et d'évaluation des vulnérabilités afin de protéger les migrants et de faciliter des retours sûrs et dignes. Certains des pays participant aux délibérations avaient mis à l'essai un modèle de diligence raisonnable potentiel pour l'évaluation de la vulnérabilité et avaient suggéré des changements et l'utilisation d'autres outils. L'Administration recueillait des informations en retour qui pourraient éclairer de futures versions de la Politique.

97. Plusieurs États Membres ont salué la Politique présentée par l'Administration, et certains ont insisté sur l'approche fondée sur les droits de l'homme. Un groupe régional a appelé l'attention des parties prenantes sur l'objectif de la Politique consistant à assurer des activités de renforcement des capacités en tant qu'élément clé d'une bonne gouvernance. Rappelant l'objectif 21 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le groupe régional a demandé à l'OIM de poursuivre l'élaboration de la politique en mettant l'accent sur la cohérence, l'inclusion, la personne, la résilience, les droits de l'homme et la promotion de partenariats et de la coopération. Un État Membre, heureux de constater que l'OIM avait formulé une politique claire destinée à son personnel et fournissant des orientations aux pays et saluant l'importance accordée à la réintégration dans ce document, a fait observer que l'élaboration de cette politique était l'occasion pour l'OIM d'agir en tant que mobilisateur et de prêter assistance aux États en assurant un renforcement des capacités. Un autre État Membre a invité l'OIM à jouer un rôle central en apportant aux États Membres européens et africains une aide en matière de retour, de réadmission et de réintégration durable, étant donné que la mise en œuvre du Pacte mondial permettrait d'assurer des migrations sûres, régulières et ordonnées dans l'intérêt de tous pour autant qu'une approche commune soit adoptée par tous les États Membres.

98. Un autre groupe régional a reconnu la nécessité d'une collaboration en matière de retour, de réadmission et de réintégration durable entre les pays d'origine, de transit et de destination et les organisations internationales, et a rappelé l'obligation juridique internationale incombant aux États d'accepter le retour de leurs ressortissants. Il souscrivait à l'approche associant l'ensemble des pouvoirs publics pour assurer la cohérence horizontale et verticale des politiques et a fait remarquer que les principes directeurs offraient un cadre pratique pour la mise en conformité des normes avec les bonnes pratiques. Les enseignements tirés de projets menés conjointement avec l'OIM avaient été

utiles aux fins de l'élaboration de la stratégie régionale relative au retour volontaire et à la réintégration, qui soulignait l'importance d'un cadre juridique et opérationnel efficace et reprenait de nombreux éléments de la Politique.

99. Une représentation a lancé un appel en faveur d'un soutien accru dans le domaine du retour volontaire assisté, notant la différence qui existait entre l'intégration des migrants rentrant au pays de leur plein gré et celle des migrants contraints de rentrer. L'Organisation pouvait jouer un rôle en aidant les migrants contraints de rentrer chez eux à se réintégrer et en promouvant une approche réaliste à cet égard.

100. Une oratrice a noté les questions de capacités soulevées par la Politique, qui confiait à l'OIM des fonctions multiples. Une autre a fait remarquer que les États Membres n'avaient pas tous eu la possibilité de faire part de leur point de vue sur la Politique avant sa publication, mais était heureuse de constater que des séances d'information avaient été organisées à ce sujet, qu'elle figurait à l'ordre du jour du Comité permanent et qu'il était prévu de la modifier selon que de besoin. S'il subsistait des réserves quant à l'évaluation plus vaste de la vulnérabilité, l'assurance donnée par l'Administration qu'elle coopérerait avec les États Membres à la mise en œuvre de la Politique était appréciée.

101. Une délégation a tout particulièrement salué la fourniture d'orientations claires au personnel de l'OIM et à leurs interlocuteurs ainsi que l'accent mis sur les partenariats. Si de plus vastes consultations avant la publication de la Politique auraient été souhaitables, les discussions organisées par les bureaux de pays étaient appréciées. L'approche fondée sur les droits ne devait pas retarder les retours facilités actuellement par l'OIM, et l'examen des vulnérabilités individuelles ne devait pas remplacer l'évaluation menée en vertu du principe de non-refoulement, qui continuait d'être du ressort exclusif des autorités nationales et des tribunaux régionaux. L'OIM devait contribuer aux initiatives de retour menées par l'Union européenne et accroître sa coopération avec Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Il convenait d'étudier la possibilité d'utiliser des outils numériques dans le cadre des opérations menées par l'OIM dans l'Union européenne.

102. Un État Membre a dit qu'il convenait de renforcer la coordination entre les pays d'origine et de destination et les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, pour garantir l'efficacité du retour, de la réadmission et de la réintégration. Un autre a salué les efforts visant à adopter une approche cohérente dans toutes les opérations de retour, évoquant en particulier les principes directeurs.

103. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a remercié les États Membres pour leur participation à l'élaboration de la Politique. En réponse aux observations, l'Administration a précisé que l'aide à la réintégration après l'arrivée continuerait d'être fournie aux migrants rentrant au pays dans le cadre d'un retour volontaire et d'un retour forcé ; la nouvelle politique permettrait également à l'OIM de fournir une assistance avant le départ, sans s'occuper de l'aspect des retours forcés se rapportant au transport. L'interopérabilité des outils numériques était en cours d'examen.

104. Le Directeur général, répondant aux observations faites, a dit qu'étant donné qu'il s'agissait là d'un instrument interne, la Politique sur tous les aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration avait été élaborée dans le cadre de discussions sans exclusive à l'intérieur de l'Organisation. Sa mise en œuvre serait étudiée avec les États Membres car le succès des retours volontaires et de la réintégration dépendait des partenariats noués et de la coopération assurée entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les solutions seraient adaptées à chaque situation, qui serait examinée au regard de ce cadre commun. Il était en outre nécessaire d'éviter d'autres litiges concernant des programmes de retour volontaire et de réintégration qui risquaient de compromettre la Politique. Bien que l'Administration ait présenté des idées de réintégration efficace, les pays d'origine pouvaient s'approprier davantage le processus, et des possibilités accrues de coopération

dans ces pays, notamment avec la société civile, permettraient d'en garantir le succès. Le rôle de l'OIM à cet égard consistait à réunir les parties prenantes et à les associer au processus de réintégration. La durabilité de la réintégration et les besoins particuliers des migrants contraints de rentrer chez eux étaient les deux principales difficultés qui se posaient dans ce domaine. Bien que ne participant pas aux retours forcés, l'Organisation coopérait avec les pays d'origine afin de favoriser la réintégration des migrants contraints de rentrer au pays. L'Administration restait disposée à discuter avec les États Membres des moyens d'améliorer les perspectives de réintégration dans les pays d'origine.

105. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des États Membres.

**Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement**

106. L'Administration a, à l'aide d'un court diaporama, présenté le document S/29/8 intitulé Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport d'activité pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2021). Plus de 16 millions de dollars É.-U. avaient été mis à la disposition du Fonds en 2021 pour soutenir des États Membres en développement. Le Fonds a remercié les Gouvernements de l'Autriche et de la Belgique pour leurs généreuses contributions à affectation spéciale, et le Gouvernement de l'Italie pour le financement d'un poste d'administrateur auxiliaire, qui serait partagé avec la Division de la gestion de l'immigration et des frontières.

107. Le document S/29/8 énumérait les projets approuvés jusqu'à la fin de septembre 2021, qui portaient sur divers domaines thématiques en vue de faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La pandémie de COVID-19 avait entraîné des retards dans la mise en œuvre de projets, mais des approches créatives avaient permis à de nombreuses activités de se poursuivre. Deux examens de projets passés avaient été réalisés. Le premier s'était intéressé au marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM dans 27 projets financés entre 2017 et 2020, ce qui témoignait de la volonté de l'Organisation de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'y parvenir. Le second avait consisté à passer en revue 18 projets achevés et 34 projets actifs axés sur la mobilisation de la diaspora et financés entre 2015 et 2020, afin d'identifier des résultats positifs et des pratiques exemplaires susceptibles d'être reproduites. Une brochure avait également été établie pour servir de ressource à usage interne et externe sur le Fonds en tant que mécanisme d'octroi de fonds de démarrage. Elle présentait des projets du Fonds qui illustraient le pouvoir des fonds de démarrage. Les projets sélectionnés avaient tous pris de l'envergure et été transposés dans des initiatives plus larges débouchant sur des changements plus profonds.

108. L'Administration a, à l'aide d'un second diaporama comprenant une courte vidéo, présenté un projet axé sur le renforcement des capacités nationales permettant d'appliquer les normes internationales aux fins d'amélioration de la gestion de la migration de main-d'œuvre dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le projet avait, dans un premier temps, bénéficié à l'Égypte, au Maroc et à la Tunisie, mais était un bon exemple de financement de démarrage pouvant appuyer des initiatives plus larges sur la migration de travail dans la région, telles que le programme « Vers une approche globale de la gouvernance de la migration de travail et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord » lancé conjointement par l'Égypte, l'Union européenne et l'Allemagne. Outre les objectifs de développement durable 8 et 10, ce projet contribuait aux objectifs 1, 5 et 23 du Pacte mondial. Il était largement axé sur l'analyse de cadres juridiques, la création d'éléments factuels à l'appui de consultations avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, la réalisation de travaux de recherche et la promotion du dialogue sur des approches communes de la gestion de la migration de main-d'œuvre. D'un point de vue opérationnel, il s'était avéré indispensable d'investir dans la recherche, et l'Administration encourageait les États Membres à favoriser d'autres investissements.

109. Dans l'ensemble, les États Membres ont remercié le Fonds et ses donateurs pour les projets financés, et l'Administration pour sa gestion efficace et transparente du Fonds, et plusieurs représentations ont tout particulièrement salué les projets menés dans leur pays et région, dont celui présenté dans le second diaporama. À cet égard, une représentation a relayé l'appel lancé en faveur d'un investissement accru dans la recherche et a encouragé le versement de dons accrus au Fonds. Une autre représentation, constatant avec satisfaction l'allocation annuelle de 15 millions de dollars É.-U. versée au Fonds conformément à la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, a dit que le nombre accru de demandes de financement adressées au Fonds témoignait de son succès. Une troisième représentation a signalé que l'innovation stimulée par le Fonds favorisait des efforts durables à long terme. Notant que le nombre de demandes de projets liés à la migration, à l'environnement et au changement climatique avait augmenté, elle a demandé des précisions sur le nombre, le thème et le contenu de tels projets. Elle a également salué l'examen axé sur le marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM, qui avait montré que 70 % des projets passés en revue comportaient des mesures visant à promouvoir la participation à égalité des femmes.

110. Une représentation, intervenant au nom d'un groupe régional, a souligné qu'il était de plus en plus nécessaire que le Fonds aide les États à faire face aux effets multidimensionnels de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité, compte tenu notamment de l'iniquité vaccinale persistante, des distorsions commerciales et du relèvement économique inégal. La transposition à une plus grande échelle de projets bénéficiant d'un financement de démarrage permettait d'en assurer la continuité et d'en élargir la portée. Une autre représentation a demandé comment les États Membres pouvaient contribuer à la transposition à plus grande échelle du projet décrit dans le second diaporama présenté par l'Administration.

111. L'Administration a dit que 54 projets financés depuis 2010 avaient été consacrés au renforcement des capacités relatives à la réduction des risques de catastrophe et à la migration, à l'environnement et au changement climatique, pour un montant total de 11 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations pourraient être communiquées en temps voulu. L'intérêt affiché pour le projet présenté était apprécié ; des pays de destination clés y seraient certainement associés à mesure que l'initiative serait transposée à plus grande échelle.

112. Le Comité permanent a pris note du document S/29/8.

**Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation**

113. La Conseillère juridique par intérim a présenté le document intitulé Huitième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (S/29/6), qui portait sur la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Pendant cette période, des accords conformes à la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013 conclus avec trois États Membres, ainsi qu'un autre accord concernant la présence de l'OIM au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence (Espagne), étaient entrés en vigueur. L'OIM jouissait de l'intégralité des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 dans 101 États Membres et observateurs et autres territoires ; cependant, il était particulièrement préoccupant de constater que 84 autres n'accordaient pas encore de tels privilèges et immunités.

114. Le Directeur général, conscient que l'octroi de privilèges et immunités était une question interne complexe pour de nombreux pays, a souligné qu'il était urgent de mettre le statut juridique de l'OIM en conformité avec celui d'autres organismes des Nations Unies. En menant des opérations sans bénéficier de tels privilèges et immunités, l'OIM était exposée à des risques importants.

115. Le Comité permanent a pris note du document S/29/6 et a recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

**Clôture de la session**

116. Le Président a déclaré close la vingt-neuvième session du Comité permanent des programmes et des finances le mercredi 27 octobre 2021 à 12 h 20.

# Annexe

## Groupes régionaux – Modèle de l'OIM

**Groupe Afrique**
Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cameroun
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Eswatini
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Kenya
Lesotho
Libéria
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

**Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes**
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Belize
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
El Salvador
Équateur
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

**Groupe Asie-Pacifique**
Afghanistan
Australie
Bangladesh
Cambodge
Chine
Îles Cook
Fidji
Inde
Iran (République islamique d')
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kiribati
Kirghizistan
République démocratique populaire lao
Maldives
Îles Marshall
Micronésie (États fédérés de)
Mongolie
Myanmar
Nauru
Népal
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République de Corée
Samoa
Îles Salomon
Sri Lanka
Tadjikistan
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga
Turkménistan
Tuvalu
Ouzbékistan
Vanuatu
Viet Nam
Yémen

**Groupe Europe élargi**
Albanie
Allemagne
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Bélarus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Canada
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Macédoine du Nord
Malte
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Siège
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tchéquie
Turquie
Ukraine